Autres services à domicile

La plupart des communes et les centres communaux d'action sociale (CCAS) proposent également d'autres services favorisant le maintien à domicile. Ces services sont assurés soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations ou d'organismes spécialisés.

Le portage des repas à domicile
Cette prestation permet de vous libérer de la préparation des repas. Moyennant un prix variable selon les services, ceux-ci vous sont apportés à domicile, généralement sous forme de plateaux-repas à réchauffer. Selon le contexte local, la préparation des repas est assurée par une entreprise spécialisée dans la restauration collective ou par un établissement public (cantine scolaire, par exemple). Pour les personnes âgées dont les ressources sont insuffisantes, le coût du portage des repas à domicile peut être pris en charge par le centre communal d'action sociale ou par votre caisse de retraite. **Renseignez-vous auprès de ces organismes.**

La téléalarme
Cette prestation s'adresse tout particulièrement aux personnes isolées, qui ne se sentent pas en sécurité dans leur domicile (crainte d'un malaise ou de ne pas pouvoir se relever seul(e) d'une chute, par exemple). La téléalarme consiste en un boîtier que l'on porte toujours sur soi et qui permet, par simple pression, de déclencher une alarme téléphonique directement auprès d'une centrale de surveillance fonctionnant 24 heures sur 24. Celle-ci peut alors appeler au domicile (pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise manipulation) et, en cas de nonréponse, déclencher les interventions appropriées : appel à un voisin, un infirmier, un médecin, aux pompiers ou au Samu. Ce service est proposé, sur abonnement, par des associations ou sociétés spécialisées. Certaines communes, caisses de retraite ou compagnies d'assurance versent, sous condition de ressources, une aide pour l'installation et/ou le fonctionnement d'une téléalarme. Renseignez-vous auprès des organismes concernés.

D'autres services…
En fonction de votre commune d'habitation et de la présence ou non d'associations ou d'organismes prestataires, il existe également d'autres types de services à domicile. Certains concernent le secteur de la santé, comme les services de soins infirmiers à domicile (voir page 68) ou l'hospitalisation à domicile (voir page 68). D'autres ont pour vocation de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en facilitant leur vie quotidienne : ramassage et lavage du linge, coiffure, aide aux démarches administratives…